

Exercice 2022

Rapport de gestion de CONCORDIA

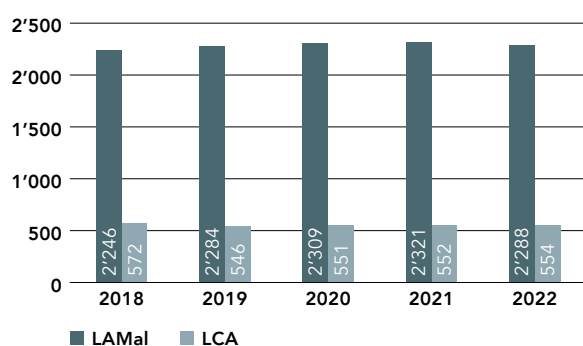


Sommaire	Page
L'essentiel en bref	
<u>Chiffres clés englobant toutes les branches d'assurance</u>	<u>3</u>
Exercice 2022	
<u>L'approche proactive de CONCORDIA porte ses fruits</u>	<u>4-7</u>
<u>Chiffres clés pour l'assurance obligatoire des soins</u>	<u>8-9</u>
CONCORDIA	
<u>La proximité, pilier d'une relation de confiance durable</u>	<u>10</u>
<u>Organigramme de CONCORDIA</u>	<u>11</u>
<u>Conseil d'administration</u>	<u>12-13</u>
<u>Honoraires du Conseil d'administration</u>	<u>14</u>
<u>Comité directeur et membres de la Direction</u>	<u>15-16</u>
<u>Rémunération au sein du Comité directeur</u>	<u>17</u>
Le groupe CONCORDIA	
<u>Entreprises et fondations</u>	<u>18-19</u>
<u>Organigramme du groupe CONCORDIA</u>	<u>20</u>
Rapport financier 2022	21-61

Chiffres clés englobant toutes les branches d'assurance

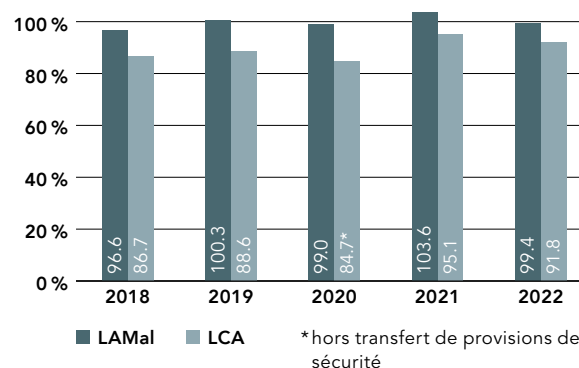
Primes acquises

En millions de CHF

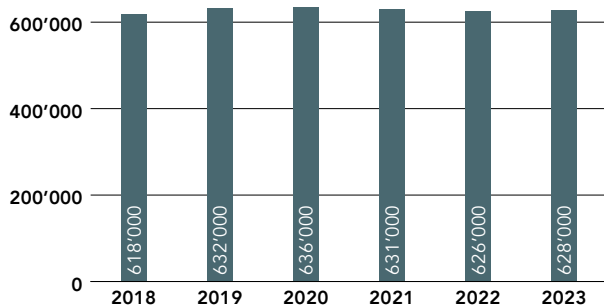


Ratio combiné

Dépenses actuarielles (y compris dépenses d'exploitation) en pourcentage des primes acquises

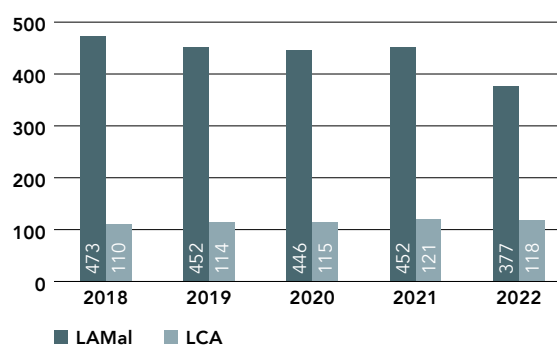


Portefeuille d'assuré-es AOS (total)

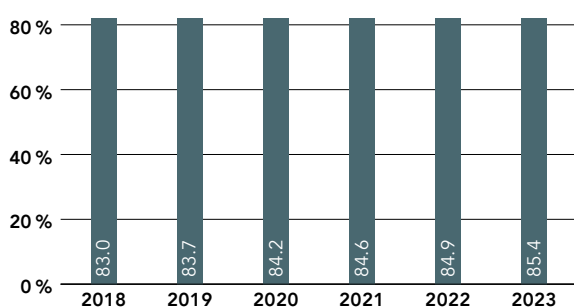


État des provisions pour prestations

En millions de CHF



Pourcentage des assuré-es dans les modèles d'assurance alternatifs de l'AOS



L'approche proactive de CONCORDIA porte ses fruits

En 2022, année marquée par des incertitudes géopolitiques et économiques, la politique commerciale réfléchie de CONCORDIA a de nouveau fait ses preuves: l'entreprise a affiché un résultat financier globalement équilibré malgré le contexte difficile. Les valeurs actuarielles ont été conformes aux prévisions et les pertes notables sur les placements de capitaux ont pu être compensées par l'utilisation de provisions constituées à cette fin. La stratégie proactive menée ces dernières années s'est ainsi avérée payante. Et ce n'est pas tout: à l'automne 2022, CONCORDIA a pu reverser CHF 73 millions tirés de ses réserves à sa clientèle ayant souscrit l'assurance de base en Suisse. Elle a en outre lancé un nouveau modèle de l'assurance de base, qui s'appuie sur la télé-médecine, ainsi qu'une fonctionnalité innovante dans le domaine du contrôle des factures.

Résultat global de toutes les branches d'assurance en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein

En raison d'une hausse des coûts des prestations inférieure à la moyenne dans l'assurance obligatoire des soins (AOS, assurance de base) et de la solidité de ses provisions dans le domaine des placements de capitaux, CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA a affiché une perte modeste en 2022. Le résultat global enregistré s'est ainsi établi à CHF -1.8 million. Quant à CONCORDIA Assurances SA, elle a clôturé l'exercice écoulé avec un excédent de produits approchant les CHF 7 millions.

Pour les deux entreprises réunies, les capitaux propres ont augmenté de CHF 5 millions et s'élèvent désormais à CHF 1.4 milliard, soit un taux de 48%. CONCORDIA continue de disposer de toutes les provisions techniques nécessaires pour pouvoir honorer ses engagements financiers envers ses clients et clientes à tout moment.

Par rapport à l'année précédente, les primes acquises ont reculé de CHF 30 millions (-1%) et se sont établies à CHF 2.8 milliards, une diminution due à l'évolution légèrement négative de la clientèle. Dans ce contexte, les charges de sinistres ont baissé de CHF 7 millions (-0.3%) pour passer à CHF 2.7 milliards.

CONCORDIA gère des placements de capitaux à hauteur de CHF 2.4 milliards. Ces fonds reflètent les provisions et les réserves de l'entreprise. Dans ce domaine, la préservation du patrimoine constitue l'objectif premier de CONCORDIA. Bien qu'ayant adopté une stratégie prudente, elle a dû essuyer de fortes pertes sur ses investissements, aussi bien pour CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA (-9.7%) que pour CONCORDIA Assurances SA (-9.5%). Toutefois, ses solides provisions lui ont permis de débloquer des réserves de fluctuation de valeur – qui servent à couvrir les risques dans le domaine des placements de capitaux – d'un total de CHF 171 millions. Suite à cette démarche, les pertes subies n'ont pas eu d'impact trop négatif sur le résultat global des deux sociétés. À la date de clôture des comptes, CONCORDIA disposait de réserves de fluctuation de valeur inscrites au bilan se chiffrant à un total de CHF 228 millions. Celles-ci continueront à être utilisées pour atténuer les fluctuations de cours à venir dans les placements de capitaux. Ainsi, CONCORDIA est en mesure de fixer ses primes indépendamment d'éventuelles évolutions négatives sur les marchés des capitaux.

Assurances selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)

En ce qui concerne les assurances selon la LAMal, les recettes de primes (-0.2 % par personne assurée) n'ont pas été suffisantes pour parer à la hausse des dépenses en prestations dans l'AOS (+2.4 % par personne assurée). Un résultat technique positif après provisions, de CHF 21 millions, a néanmoins été atteint, ceci en tenant compte de l'augmentation de la compensation des risques et de la dissolution de provisions pour prestations. Le ratio combiné dans l'AOS en Suisse s'est élevé à 99 %. Grâce à la politique commerciale de CONCORDIA, basée sur la prudence et l'anticipation, des provisions pour risques liés aux placements de capitaux d'un total de CHF 122 millions ont pu être utilisées dans l'AOS. Ces réserves permettent à CONCORDIA de fixer ses primes indépendamment des résultats de ses placements de capitaux.

Par ailleurs, les clients et clientes ont directement profité de la bonne santé financière de CONCORDIA au cours de l'exercice écoulé. En octobre 2022, CONCORDIA a effectué un nouveau versement de ses réserves à sa clientèle disposant de l'assurance de base en Suisse. Cette fois-ci, le montant redistribué s'est monté à CHF 73 millions.

Assurances selon la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA)

Pour ce qui est du portefeuille des assurances LCA, les recettes de primes ont augmenté de CHF 2.6 millions (+0.5%), totalisant CHF 554 millions. Les paiements pour les cas d'assurance se sont quant à eux chiffrés à CHF 367 millions, ce qui correspond à une baisse de 0.7%. Le ratio combiné dans la LCA s'est élevé à 91.8% (taux comprenant les variations des autres provisions techniques). En fin de compte, CONCORDIA a réalisé un bénéfice technique de CHF 46 millions. Comme dans la LAMal, elle a aussi dû enregistrer une moins-value, de CHF 64 millions, sur les marchés des capitaux dans le secteur de la LCA. Les réserves de fluctuation de valeur constituées ces dernières années ont également pu être employées judicieusement dans ce cadre: un montant de CHF 30 millions a été libéré. Cette démarche a abouti à un résultat positif de CHF 7 millions dans les assurances selon la LCA (contre CHF 44 millions l'année précédente).

Assurances selon la loi sur l'assurance-maladie de la Principauté du Liechtenstein

Dans la Principauté du Liechtenstein, les charges de prestations se sont accrues de 5.5% par rapport à l'année précédente, tandis que les primes acquises (contribution étatique incluse) sont restées stables. Il en est résulté une perte technique de CHF 6 millions après provisions. Grâce à la dissolution de provisions pour fluctuation des risques liés aux placements de capitaux d'un montant de CHF 18 millions, la perte sur investissement a pu être limitée à CHF 2.2 millions au Liechtenstein. En définitive, les assurances de la Principauté du Liechtenstein ont clôturé l'exercice 2022 avec un résultat négatif global de CHF 8.5 millions (perte de CHF 21 millions l'année précédente).

Nouveau modèle de télémédecine smartDoc

Afin de répondre au besoin croissant de pouvoir consulter un·e médecin sans contraintes spatiotemporelles, CONCORDIA a lancé en 2022 une nouvelle variante de l'assurance de base, baptisée smartDoc. Dans ce modèle d'assurance alternatif, les assuré·es s'adressent toujours en premier lieu au cabinet médical virtuel Medgate en cas de problème de santé. L'avantage de l'assurance smartDoc est qu'elle permet aux personnes assurées de décider quand, où et comment elles souhaitent demander des conseils médicaux. Les téléconsultations peuvent en effet avoir lieu sous la forme de leur choix: par téléphone, appel vidéo ou bien sur le tchat. CONCORDIA a pu de la sorte enrichir son portefeuille de produits.

Des frais d'administration peu élevés et un contrôle rigoureux des factures

CONCORDIA met tout en œuvre pour maintenir ses frais d'administration à un bas niveau. Durant l'exercice écoulé, pour chaque franc de prime payé dans le cadre de l'AOS, seuls 4.9 centimes ont été affectés à ces frais.

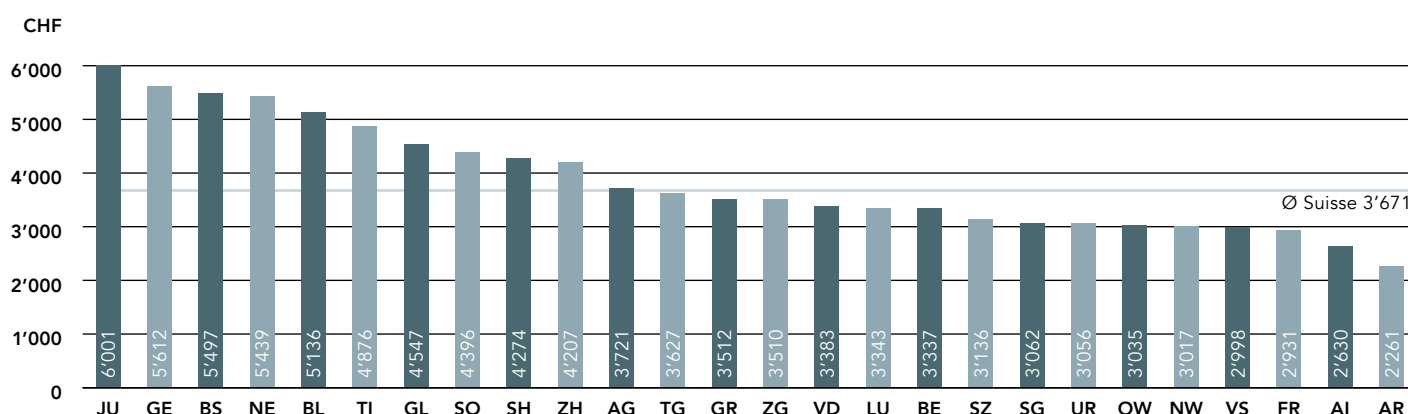
L'entreprise accorde aussi une très grande importance au contrôle rigoureux des factures. En 2022, 10.1 millions de factures ont été vérifiées, soit 2% de plus que l'année précédente. Après un examen

attentif, 9.55 millions d'entre elles ont été directement payées et 550'000 ont été retournées à leur émetteur ou émettrice pour être corrigées – notamment parce qu'elles contenaient des prestations non assurées ou qu'elles étaient erronées. Avec sa gestion des prestations et son contrôle des factures, CONCORDIA a économisé la somme de CHF 381 millions en 2022.

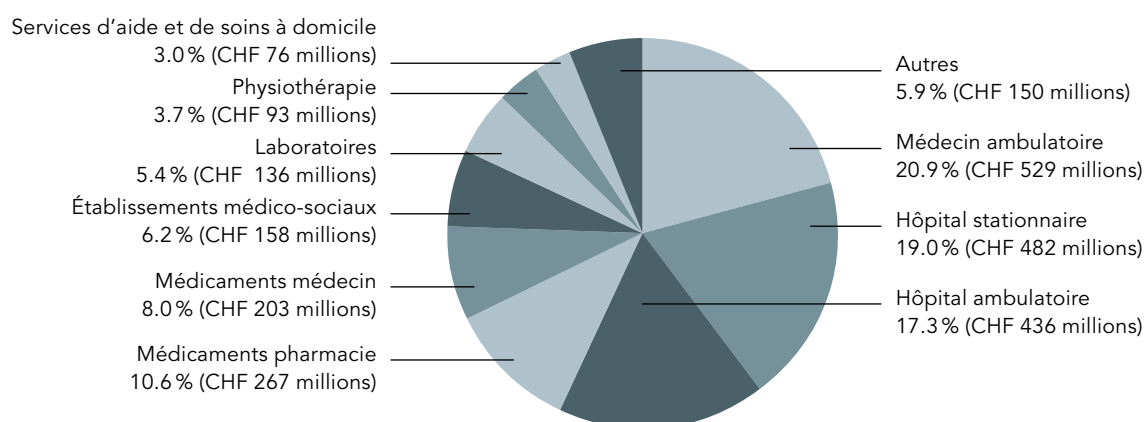
Afin de poursuivre les efforts entrepris dans ce domaine, CONCORDIA a introduit à l'automne 2022 un outil numérique qu'elle a elle-même développé et qui consiste à faire participer sa clientèle au contrôle des factures en temps réel par voie électronique. CONCORDIA fait figure de pionnière en la matière parmi les assureurs-maladie suisses. Désormais, le portail clientèle myCONCORDIA (site Internet et application) propose ainsi une fonctionnalité supplémentaire: dès qu'une facture semble douteuse, la personne assurée concernée est automatiquement contactée par SMS ou e-mail. Elle reçoit alors des questions dans son espace myCONCORDIA, qui doivent aider à clarifier la situation et à rectifier les éventuelles erreurs sur la facture en quelques clics. Grâce aux informations dont elle seule dispose sur ses traitements, la personne assurée seconde CONCORDIA dans sa vérification des factures pour veiller à ce que seules les prestations véritablement fournies soient décomptées.

Chiffres clés pour l'assurance obligatoire des soins

Prestations AOS nettes de CONCORDIA en 2022 par personne assurée et par canton



Prestations AOS brutes de CONCORDIA en 2022 par catégorie de coûts (hors Liechtenstein)



Chiffres clés AOS Suisse (incluant UE/AELE, en millions de CHF)

	2022	2021	+/-
Primes acquises	2'105.1	2'137.8	- 1.5 %
Charge de sinistres et de prestations	- 2'002.7	- 2'074.8	- 3.5 %
dont prestations	- 2'514.5	- 2'521.1	- 0.3 %
dont participations aux coûts	328.8	320.6	2.6 %
dont compensation des risques	183.0	125.7	45.6 %
Frais d'exploitation	- 103.9	- 106.2	- 2.2 %
Résultat	6.7	- 71.2	
Résultat par personne assurée	CHF 11	CHF - 118	
Taux de sinistres	94.1 %	97.8 %	- 3.8 %
Taux de frais	4.9 %	5.0 %	- 2.0 %
Ratio combiné	99.0 %	102.8 %	- 3.7 %
État des provisions	376.6	399.2	- 5.7 %
État des réserves selon les comptes annuels statutaires	717.7	711.0	0.9 %

Franchise à option AOS Suisse des adultes (à partir de 19 ans)

		Part au 01.01.2023	Part au 01.01.2022
Franchise de base	CHF 300	54.0 %	54.3 %
Franchise à option	CHF 500	5.8 %	6.2 %
Franchise à option	CHF 1'000	2.6 %	2.8 %
Franchise à option	CHF 1'500	6.0 %	6.7 %
Franchise à option	CHF 2'000	2.0 %	2.3 %
Franchise à option	CHF 2'500	29.6 %	27.7 %

Effectifs AOS Suisse/Principauté du Liechtenstein

	01.01.2023	01.01.2022	+/-
Nombre d'assuré·es			
AOS, totalité de l'association	628'025	625'943	0.3 %
Part Liechtenstein	26'508	26'350	0.6 %
Part Suisse	601'517	599'593	0.3 %
Suisse: adolescent·es et adultes avec franchise à option	217'554	213'725	1.8 %
Suisse: assurance médecin de famille	412'487	416'999	- 1.1 %
Suisse: assurance de télémédecine	3'061	-	
Suisse: assurance HMO	97'954	92'071	6.4 %
Total Managed Care	513'502	509'070	0.9 %

La proximité, pilier d'une relation de confiance durable

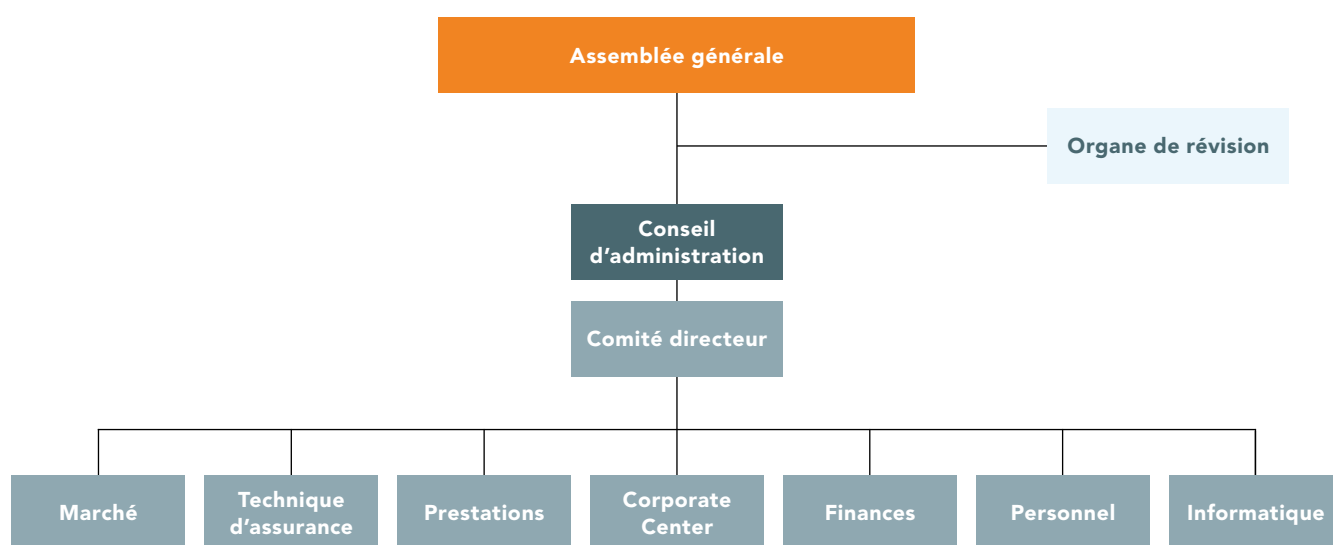
CONCORDIA a été fondée en 1913 sous la forme d'une association d'entraide. À cette époque, si un travailleur ou une travailleuse tombait gravement malade, la pauvreté pouvait toucher toute sa famille. Car privées de leur capacité de travail, les personnes malades étaient aussi privées de salaire. Sans compter que les soins et les médicaments devaient en règle générale être payés de leur poche. Les travailleurs et travailleuses ont alors commencé à unir leurs forces, donnant ainsi naissance à des caisses-maladie d'entreprise et à des associations. Chaque mois, les membres de ces organisations versaient un certain montant dans une caisse commune et bénéficiaient d'un soutien financier en cas de maladie.

Aujourd'hui, plus d'un siècle après sa création, CONCORDIA fait figure d'entreprise moderne sur le marché de la santé. Elle compte parmi les plus grands assureurs-maladie de Suisse et propose des solutions de prévoyance complètes. Dans la Principauté du Liechtenstein, elle occupe la première place sur le marché. À l'heure actuelle, 628'000 assuré-es lui accordent leur confiance.

Plusieurs raisons sont à l'origine du succès de CONCORDIA: elle se montre proche de ses clients et clientes et fait preuve de compréhension à l'égard de leurs préoccupations et de leurs besoins au quotidien. Par ailleurs, elle offre des services personnalisés de premier ordre, que ce soit dans ses agences et agences locales de Suisse – quelque 190 au total – et ses deux centres clientèle du Liechtenstein ou sur son portail clientèle en ligne et les réseaux sociaux.

Employeuse appréciée, CONCORDIA compte près de 1'400 collaborateurs et collaboratrices, dont 700 au Siège principal à Lucerne. 65 % de ses salarié-es sont des femmes. Nombre d'entre elles et eux travaillent à temps partiel, une possibilité offerte par CONCORDIA pour leur permettre de mieux concilier vie privée et vie professionnelle. Quant à l'objectif principal, il reste le même pour tout le monde: gagner la confiance des assuré-es et la conserver.

Organigramme de CONCORDIA



Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA

Lucerne

Conseil d'administration



Andreas Lauterburg

Dr phil. nat.
Président

Entrepreneur

Membre du Conseil d'administration depuis 2006

Commission du personnel, président

Commission des finances, membre

Commission technologique, membre

Fondation Caisse de pension, président

Conseil d'administration

d'Hôtel CASCADA SA, président

Conseil d'administration de

SOLIDA Assurances SA, membre



Dorothea Zünd-Bienz

Experte-comptable
et fiscale diplômée
Vice-présidente

Entrepreneuse

Membre du Conseil d'administration depuis 2014

Commission du personnel, membre



Maurice Eglin

Ing. info. dipl. EPF

Chef réseaux et interopérabilité en cybersécurité DDPS

Membre du Conseil d'administration depuis 2010

Commission technologique, président



Pr Martin Eling

Dr en sc. pol.

Professeur en management de l'assurance, HSG

Membre du Conseil d'administration depuis 2017



Ruth Humbel

Lic. en droit

Conseillère nationale

Membre du Conseil d'administration depuis 2014



Eva Jaisli

Dre h. c.

Entrepreneuse

Membre du Conseil d'administration depuis 2010

Commission des finances, membre



Donat P. Marxer

Dr en sc. éc., ing. HTL

Entrepreneur

Membre du Conseil d'administration
depuis 2017

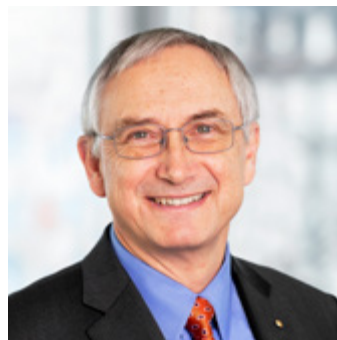


Felix Muff

Lic. en droit, avocat

Compliance manager

Membre du Conseil d'administration
depuis 2011
Commission des finances, président



Markus Wyss

Dr phil. nat.

Entrepreneur

Membre du Conseil d'administration
depuis 2009
Commission technologique, membre
Commission du personnel, membre
Conseil d'administration
d'Hôtel CASCADA SA, membre

Honoraires du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2022, un montant total de CHF 220'722 a été versé à titre d'honoraires, jetons de présence compris, aux membres du Conseil d'administration de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA. La somme en question comprend les honoraires du président du Conseil d'administration, qui se sont élevés à CHF 69'960. CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA gère les activités régies par la LAMal en Suisse et la LAMal au Liechtenstein.

Jetons de présence compris, les membres du Conseil d'administration ont touché des honoraires d'un total de CHF 401'456, dont CHF 144'770 versés au président du Conseil d'administration, pour les sociétés suivantes:

- CONCORDIA Assurances SA;
- l'association CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents;
- CONCORDIA Participations SA;
- la Fondation Konkordia (Stiftung Kranken- und Unfallkasse Konkordia);
- SOLIDA Assurances SA;
- Hôtel CASCADA SA;
- Monvia SA;
- la Fondation Caisse de pension de CONCORDIA.

Le président du Conseil d'administration de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA dirige aussi les conseils d'administration et conseils de fondation des sociétés mentionnées précédemment, hormis ceux de SOLIDA Assurances SA et de Monvia SA. Aucun mandat n'est attribué à des cabinets de conseil pour la gestion stratégique des sociétés.

Le Conseil d'administration ne perçoit pas de rémunérations variables. Les membres du Conseil d'administration ne peuvent accepter aucun autre mandat de conseil rémunéré au sein de CONCORDIA et ne se voient accorder ni prêts ni hypothèques. Ils et elles n'ont pas non plus le droit d'être rattachés à la Caisse de pension de CONCORDIA, mais doivent subvenir personnellement à leur prévoyance vieillesse. Par ailleurs, aucune indemnité n'est versée aux anciens membres du Conseil d'administration.

Comité directeur



Nikolai Dittli
CEO

Membre du Comité directeur
depuis 2001

*Licence en sciences politiques,
Université de Berne*

Licence en théologie, Université de Lucerne



Agnes Durrer
Vice-CEO, Corporate Center

Membre du Comité directeur
depuis 2003

Brevet d'avocate et de notaire, OW

Licence en droit, Université de Lausanne



Peter Anderegg
Personnel

Membre du Comité directeur
depuis 2016

MBA, OUBS



Reto Baumann
*Informatique,
depuis le 1^{er} février 2023*

Membre du Comité directeur
depuis 2023

*Diplôme d'ingénieur informaticien EPF,
ETH Zurich*



Christoph Braschler
*Dr en sc. éc.
Finances*

Membre du Comité directeur
depuis 2007

Doctorat en sciences économiques, HSG



Sévérine Müller
Prestations

Membre du Comité directeur
depuis 2021

Brevet d'avocate, LU

Licence en droit, Université de Zurich



Stefan Pleisch

Dr en sc.
Informatique,
jusqu'au 31 janvier 2023

Membre du Comité directeur
de 2014 à 2023

Doctorat en sciences, EPFL



Hansjörg Setz

Marché

Membre du Comité directeur
depuis 2012

Executive MBA, HSG

Licence en sciences politiques,
Université de Berne



Kurt Stricker

Technique d'assurance

Membre du Comité directeur
depuis 2019

Diplôme d'économiste d'entreprise HES

Executive MBA, Haute école de Lucerne

**Tâches spéciales pour
le Comité directeur**



Jürg Vontobel

Dr en méd.

Membre du Comité directeur
de 2007 à 2021

Doctorat en médecine, Université de Zurich

Membres de la Direction

Hans Amrein
Raphael Auf der Maur
Ruedi Bachmann
Alexander Birrer
Astrid Brändlin
Mehmet Emer
Jeannine Frey
Fabienne Hasler
Peter Herger
Guido Leu, Dr phil.
Robert Lustenberger

Michael Morger
Alfred Neff
Rolf Nick
Antonio Reis
Urs Scholl
Gaby Streit
Ulrich Tanner, Dr en méd.
Jürg Vontobel, Dr en méd.
Fabienne Weiss
Priska von Wyl

Ces informations correspondent à l'état au 1^{er} janvier 2023, sauf autre indication.

Rémunération au sein du Comité directeur

Pour l'exercice 2022, les membres du Comité directeur de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA et CONCORDIA Assurances SA ont perçu des rémunérations (part variable et cotisations à la Caisse de pension incluses) d'un montant total de CHF 2'957'165, dont CHF 1'626'441 concernant CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA. Cette dernière englobe les domaines d'activité ressortissant à la LAMal en Suisse, ainsi qu'à la LAMal au Liechtenstein. Le salaire du CEO s'est chiffré pour les deux sociétés à CHF 531'375, part variable et cotisations à la Caisse de pension comprises, dont CHF 292'256 concernant CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA. La rémunération totale du Comité directeur a légèrement baissé par rapport à l'année précédente, alors que celle du CEO affiche une petite hausse.

Pour le Comité directeur, la part variable ne peut dépasser 10 %. Elle est liée à des objectifs à long terme (accroissement et satisfaction de la clientèle, réserves et provisions, qualité des services, etc.), dont la réalisation est évaluée au bout de trois ans. Les rémunérations ci-dessus sont calculées avec une part variable prévue de 7 %, qui serait due fin 2023.

Les membres du Comité directeur ont l'obligation de céder à CONCORDIA les honoraires et jetons de présence que leur a rapportés l'ensemble de leurs mandats pour le compte de CONCORDIA au sein et en dehors du groupe. CONCORDIA n'octroie pas d'indemnités de départ, ni de parachutes dorés. Les gratifications pour ancienneté de service sont réglées de la même manière que pour les autres collaborateurs et collaboratrices. Les membres du Comité directeur ne se voient accorder ni prêts ni hypothèques.

Entreprises et fondations

Font partie du groupe CONCORDIA les entreprises et les fondations suivantes:



L'**association CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents**, avec siège à Lucerne, constitue la structure faîtière du groupe CONCORDIA. Elle a été fondée en 1913. L'ensemble des autres sociétés et fondations sont issues de cette association ou ont été créées avec son concours. Devient membre de l'association CONCORDIA toute personne physique domiciliée dans son rayon d'activité qui a conclu une assurance obligatoire des soins ou une assurance des soins complémentaire à l'assurance obligatoire des soins (à l'exception de l'Assurance vacances et voyages) auprès d'une société du groupe CONCORDIA, à moins qu'elle ne refuse expressément cette admission.

CONCORDIA Participations SA, avec siège à Lucerne, est la holding du groupe CONCORDIA. Elle appartient à l'association et détient toutes les participations du groupe pour lesquelles un autre régime de propriété ne paraît pas plus adéquat.

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA, avec siège à Lucerne, gère l'assurance obligatoire des soins et l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) en vigueur en Suisse, de même que l'assurance-maladie obligatoire, les assurances complémentaires facultatives et l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie selon la LAMal liechtensteinoise.

CONCORDIA Assurances SA, avec siège à Lucerne, propose des assurances complémentaires et des solutions de prévoyance selon la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA).

La **Fondation Konkordia** (Stiftung Kranken- und Unfallkasse Konkordia), avec siège à Lucerne, a été fondée en 1982. Elle verse des dons destinés aux assurés de CONCORDIA.

La **Fondation Caisse de pension de CONCORDIA**, avec siège à Lucerne, s'occupe de la prévoyance professionnelle des collaborateurs et collaboratrices de CONCORDIA en Suisse.



Monvia SA, avec siège à Lucerne, exploite neuf centres de santé réunissant des médecins de famille dans les cantons d'Argovie, de Berne, de Lucerne, de Soleure et de Zurich, et gère la centrale d'appels concordiaMed, disponible pour les questions d'ordre médical. Situés dans des zones aussi bien rurales qu'urbaines, les centres Monvia proposent des soins de base ambulatoires pour toute la famille. Ainsi, des pédiatres et des gynécologues y travaillent aux côtés de médecins généralistes. Monvia est une filiale de CONCORDIA Participations SA fonctionnant de manière autonome. Elle est indépendante sur le plan médical.



Sanacare SA, avec siège à Winterthour, appartient pour moitié à CONCORDIA Participations SA et pour moitié à Sanitas. Elle gère treize cabinets de groupe de médecins de famille dans les cantons d'Argovie, de Berne, de Lucerne, de Saint-Gall, de Schwyz, du Tessin et de Zurich. Structure de soins intégrés disposant de cabinets parfaitement rodés et proposant une chaîne thérapeutique complète, Sanacare s'engage pour la qualité des prestations et pour la stabilisation des coûts dans le domaine de la santé.

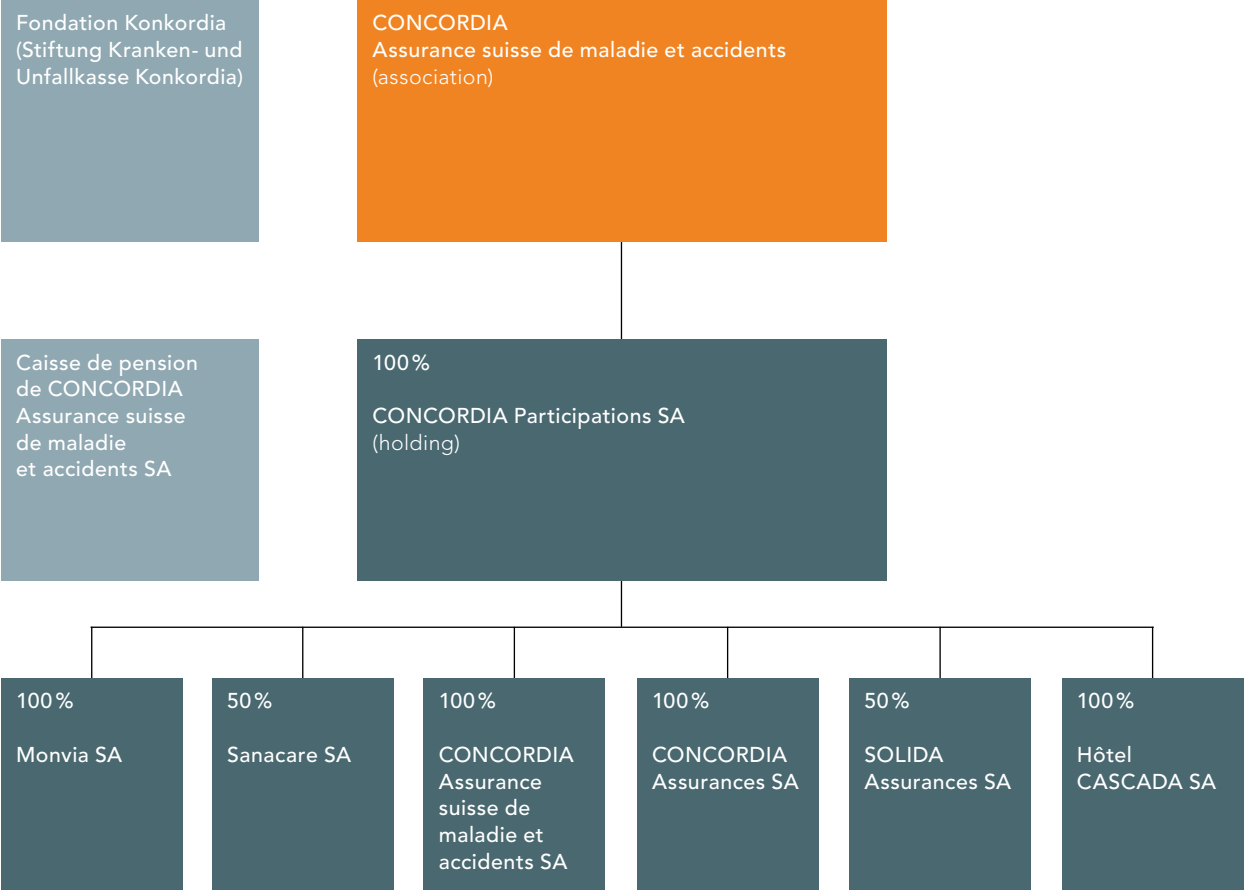


Hôtel CASCADA SA, avec siège à Lucerne, gère l'hôtel CASCADA et le restaurant BOLERO installés dans l'immeuble contigu au Siège principal de CONCORDIA. Cette dernière y dispose également de salles de formation.



SOLIDA Assurances SA, avec siège à Zurich, appartient pour moitié à CONCORDIA Participations SA et pour moitié à Helsana. Elle offre des assurances-accidents en complément à l'assurance-maladie.

Organigramme du groupe CONCORDIA



Rapport financier 2022

Sommaire Page

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Bilan	22
Compte de résultat	23
Tableau de flux de trésorerie	24
Tableau des fonds propres	25

Annexe aux comptes annuels

Principes d'évaluation	26–29
Explications sur le bilan	30–33
Explications sur le compte de résultat	34–35
Compte de résultat sectoriel	36–37
Autres indications	38–39

Affectation du résultat du bilan	40
---	----

Rapport de l'organe de révision	41–42
--	-------

CONCORDIA Assurances SA

Bilan	43
Compte de résultat	44
Tableau de flux de trésorerie	45
Tableau des fonds propres	46

Annexe aux comptes annuels

Principes d'évaluation	47–50
Explications sur le bilan	51–54
Explications sur le bilan et le compte de résultat	55
Explications sur le compte de résultat	56
Autres indications	57–58

Affectation du résultat du bilan	59
---	----

Rapport de l'organe de révision	60–61
--	-------

Bilan

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Montants en CHF 1'000

	Chiffre	31.12.2022	31.12.2021
Actif			
Placements de capitaux	1	1'333'940	1'656'408
Immobilisations corporelles		0	0
Immobilisations incorporelles		0	0
Comptes de régularisation		99'408	78'381
Créances	2	112'119	119'010
Liquidités		128'677	116'163
Total de l'actif		1'674'144	1'969'962
Passif			
Fonds propres			
Capital-actions		100	100
Réserves légales issues du capital		20	20
Réserves légales issues du bénéfice		824'186	912'702
Résultat du bilan		-1'804	-88'516
Total des fonds propres		822'502	824'306
Capitaux étrangers			
Provisions techniques	3	463'458	480'669
Provisions non techniques	4	366	73'000
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	5	161'105	301'771
Comptes de régularisation		4'170	6'392
Dettes	6	222'543	283'824
Total des capitaux étrangers		851'642	1'145'656
Total du passif		1'674'144	1'969'962

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Compte de résultat

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Montants en CHF 1'000

	Chiffre	2022	2021
Primes acquises	7	2'288'470	2'321'228
Charges de prestations	8	- 2'355'569	- 2'360'556
Variation des provisions techniques	3	17'211	42'236
Variation des provisions non techniques	4	72'634	- 39'900
Compensation de risques entre assureurs		187'552	128'894
Participation des assuré·es aux excédents		- 426	- 453
Frais d'exploitation	9	- 122'333	- 124'094
Autres produits d'exploitation		896	1'558
Autres charges d'exploitation		- 218	- 290
Versement au titre de la compensation des primes selon les art. 17 et 18 LSAMal	3	0	- 91'921
Versement volontaire de réserves	4	- 72'634	- 32'124
Résultat des placements de capitaux		- 17'281	66'906
- produits des placements de capitaux	10	21'613	79'083
- charges des placements de capitaux	10	- 179'560	- 32'089
- variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	5	140'666	19'912
Total du résultat d'exploitation		- 1'698	- 88'516
Résultat hors exploitation		0	0
Résultat exceptionnel ¹		- 106	0
Résultat avant impôts sur les bénéfices		- 1'804	- 88'516
Impôts sur les bénéfices		0	0
Résultat		- 1'804	- 88'516

¹ Charges exceptionnelles liées au débit a posteriori de la TVA pour 2014 à 2021

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Tableau de flux de trésorerie

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Montants en CHF 1'000

Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	Chiffre	2022	2021
Résultat		- 1'804	- 88'516
Amortissements/réévaluations			
- des placements de capitaux		172'905	4'402
- des immobilisations incorporelles		0	0
- des immobilisations corporelles		0	0
- des créances	7	4'406	- 3'373
Augmentation/diminution			
- des provisions techniques	3	- 17'211	- 42'236
- des provisions non techniques	4	- 72'634	39'900
- des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	5	- 140'666	- 19'912
Bénéfice/perte provenant de réalisations			
- d'immobilisations incorporelles		0	0
- d'immobilisations corporelles		0	0
Augmentation/diminution			
- des comptes de régularisation (actif)		- 21'027	- 3'840
- des créances		2'486	10'199
- des comptes de régularisation (passif)		- 2'222	4'671
- des dettes		- 61'281	- 13'266
Entrée/sortie de liquidités provenant de l'activité d'exploitation		- 137'048	- 111'971
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement			
- versements pour investissements d'immobilisations financières		- 86'057	- 234'911
- paiements provenant de désinvestissements d'immobilisations financières		235'619	357'486
- versements pour investissements d'immobilisations corporelles		0	0
- paiements provenant de désinvestissements d'immobilisations corporelles		0	0
- versements pour investissements d'immobilisations incorporelles		0	0
- paiements provenant de désinvestissements d'immobilisations incorporelles		0	0
Entrée/sortie de liquidités provenant de l'activité d'investissement		149'562	122'575
Variation des liquidités		12'514	10'604
Liquidités au début de la période de rapport		116'163	105'559
Variation des liquidités selon le tableau de flux de trésorerie		12'514	10'604
Variation des liquidités provenant de l'évaluation de devises étrangères		0	0
Liquidités à la fin de la période de rapport		128'677	116'163

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Tableau des fonds propres

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Montants en CHF 1'000

	Capital-actions	Réserves légales issues du capital	Réserves légales issues du bénéfice	Total des fonds propres
Fonds propres au 01.01.2021	100	20	912'702	912'822
Augmentation de capital	0	0	0	0
Réduction de capital	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	0	0
Résultat annuel de la période de rapport	0	0	- 88'516	- 88'516
Fonds propres au 31.12.2021	100	20	824'186	824'306
Augmentation de capital	0	0	0	0
Réduction de capital	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	0	0
Résultat annuel de la période de rapport	0	0	- 1'804	- 1'804
Fonds propres au 31.12.2022	100	20	822'382	822'502

Autres données sur les fonds propres

Le capital-actions se compose de 100'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1. Il est entièrement libéré.

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Principes d'évaluation

1. Principes de la présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le référentiel Swiss GAAP RPC dans son intégralité et satisfont aux dispositions légales suisses. Leur structure et leur organisation se fondent en particulier sur la Swiss GAAP RPC 41 («Présentation des comptes des assureurs incendie et assureurs maladie»). L'application des recommandations a été effectuée sur ordre de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

2. Date du bilan

Les comptes annuels sont clôturés au 31 décembre.

3. Principes d'évaluation

L'évaluation s'effectue selon des critères uniformes. Le principe qui s'applique est celui de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes.

Toutes les valeurs du bilan et du compte de résultat s'entendent «pour propre compte». Par conséquent, nous avons renoncé à une désignation en ce sens pour chaque poste des comptes annuels.

3.1 Devises étrangères

Les dépenses et les produits en devise étrangère sont estimés aux cours de la date de transaction ou aux cours moyens. Les postes du bilan énoncés en devise étrangère sont convertis aux cours ci-dessous, en vigueur le jour du bilan:

1 EUR en CHF	0.99
1 USD en CHF	0.93
100 NOK en CHF	9.39

3.2 Placements de capitaux

Placements de capitaux généraux: sous ce poste sont portées au bilan les catégories de placement décrites ci-après. Sauf indication contraire, l'évaluation se fait aux valeurs du marché. Les variations de valeur sont saisies dans le compte de résultat comme bénéfices non réalisés dans les produits des placements de capitaux ou comme pertes non réalisées dans les charges des placements de capitaux. La comptabilité des titres est tenue d'après le principe de la date de règlement.

Obligations: dans cette catégorie figurent les emprunts par obligation, les lettres de gage, les dépôts à terme d'une durée initiale de plus de trois mois et d'autres créances établies sur une somme d'argent fixe. Les parts des placements collectifs de capitaux qui investissent exclusivement ou majoritairement en titres à revenu fixe sont également portées au bilan sous ce poste. Les intérêts courus résultant de titres à revenu fixe sont saisis dans les comptes actifs de régularisation.

Actions: ce poste comprend des actions suisses et étrangères ainsi que des parts de placements collectifs de capitaux qui investissent exclusivement ou majoritairement dans des actions suisses ou étrangères.

Immeubles: sous ce poste figurent au bilan les investissements dans des fonds immobiliers.

Liquidités: ce poste traite des dépôts à terme d'une durée initiale maximale de 90 jours et des avoirs à vue échéant à tout moment qui sont détenus dans le cadre de la stratégie de placement.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Principes d'évaluation

3.3 Créances

Ces postes sont estimés aux valeurs nominales. Le du croire est fixé sur la base de la structure des échéances et de la probabilité historique de défaillance. Pour les risques liés aux créances spécifiquement connus, des ajustements individuels de valeur sont entrepris.

3.4 Liquidités

Les liquidités comprennent l'encaisse, les avoirs postaux et bancaires ainsi que les fonds en dépôt et à vue d'une durée initiale maximale de 90 jours qui sont gérés pour les besoins des affaires opérationnelles d'assurance. Les liquidités sont estimées aux valeurs nominales en tenant compte des cours actuels des devises étrangères.

3.5 Provisions techniques

Provisions pour prestations: ces provisions correspondent à une estimation des paiements de sinistres non escomptés échéant à l'avenir. Les provisions pour prestations comprennent les provisions pour les sinistres déclarés et celles pour les sinistres survenus mais non encore déclarés ainsi que les frais de traitement des sinistres correspondants. L'estimation, effectuée selon des principes actuariels reconnus, est conforme aux prescriptions juridiques de l'autorité de surveillance. Elle se fonde avant tout sur les chiffres empiriques des années précédentes.

Provisions pour participation future des assuré-es aux excédents: CONCORDIA a contractuellement convenu avec de nombreux et nombreuses client-es disposant d'une assurance collective d'indemnités journalières du paiement d'une participation aux excédents (participation aux bénéfiques) en cas d'évolution positive des sinistres. Ce poste de provisions correspond à la meilleure estimation des participations aux excédents à prévoir jusqu'à la date du bilan. L'estimation repose sur des observations passées forfaitaires et tient compte de l'évolution des gros contrats individuels. Ce poste concerne uniquement les activités dans la Principauté du Liechtenstein.

Provisions de vieillissement: les provisions de vieillissement au sens de l'art. 13 de la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal) constituées pour l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) ont été entièrement dissoutes au 31 décembre 2021. Au Liechtenstein, des provisions de vieillissement pour les assurances-hospitalisation facultatives ont pu être constituées conformément à l'art. 4 al. 5 let. b OAMal Liechtenstein. Le calcul a été effectué selon les prescriptions juridiques fixées par l'autorité de surveillance.

Provisions selon l'art. 17 LSAMal: sur la base du compte de résultat établi pour chaque canton, une affectation aux provisions a lieu au 31 décembre pour les cantons répondant aux critères requis. Pour que cette opération soit autorisée, il faut notamment que le résultat demeure positif après l'affectation au fonds d'excédents. Le versement aux personnes assurées s'effectue durant l'exercice annuel suivant.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Principes d'évaluation

3.6 Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Ces provisions doivent permettre de tenir compte des fluctuations de valeur des placements de capitaux. Le Conseil d'administration a fixé la valeur cible des provisions à 17 % des valeurs de marché des placements de capitaux. Cette valeur a été déterminée selon une méthode d'économie financière (principe de la valeur à risque, *value at risk*) et repose sur un niveau de sécurité de 99.0 % et une période d'observation de deux ans.

La constitution et le recours à ces provisions s'effectuent en fonction du résultat général et du résultat des placements de capitaux de l'exercice annuel concerné ainsi que du montant des provisions existantes.

3.7 Autres provisions non techniques

Sous ce poste figurent toutes les autres provisions non techniques. Il est évalué le jour du bilan sur la base des sorties de capitaux probables.

3.8 Dettes

Ce poste renferme, outre les primes payées par anticipation qui concernent l'année suivante, également les engagements découlant de prestations d'assurance décomptées et d'engagements à l'égard des fournisseurs et fournisseuses. L'évaluation se fait aux valeurs nominales.

4. Impôts

Conformément à l'art. 80 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA), les affaires d'assurance-maladie selon la LAMal et les affaires d'assurance-accidents obligatoire selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA) sont exonérées de l'ensemble des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

5. Prévoyance en faveur du personnel

Le personnel de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA est assuré contre les suites de l'âge, du décès et de l'invalidité par une institution de prévoyance englobante et autonome de droit suisse. Les plans de prévoyance reposent sur le principe de primauté des cotisations.

Ces plans sont en règle générale financés par des cotisations annuelles des employé-es et de l'employeur. Les cotisations de l'employeur sont portées par période aux frais de personnel. Dans le bilan sont saisis les régularisations actives ou passives correspondantes ainsi que les créances et engagements qui interviennent sur la base de dispositions contractuelles, légales ou réglementaires. Chaque année, on évalue si l'institution de prévoyance a donné lieu à un avantage économique (inscription à l'actif sous les placements de capitaux) ou à un engagement économique (inscription au passif sous les engagements) du point de vue de l'employeur.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Principes d'évaluation

Servent de base les contrats, les règlements ainsi que les comptes annuels de l'institution de prévoyance établis selon la Swiss GAAP RPC 26 «Présentation des comptes des institutions de prévoyance professionnelle». Les réserves de cotisations d'employeur figurent comme actifs (Actifs des institutions de prévoyance) sous les placements de capitaux; les variations par rapport à la période précédente sont saisies au titre des frais de personnel, avec prise en compte des renoncations d'utilisation par la constitution d'un ajustement de valeur.

6. Événements survenus après la date du bilan

Par décision du 24 mars 2023, le Conseil d'administration de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA a approuvé les comptes annuels. Ces derniers prennent en considération l'ensemble des événements connus à cette date dont les éléments déclencheurs sont intervenus avant la date du bilan. Aucun événement susceptible d'avoir une influence déterminante sur l'état du patrimoine, des finances et des résultats de l'année écoulée n'est par ailleurs survenu.

7. Établissement du rapport en conformité avec les prescriptions de l'autorité de surveillance

Afin que l'établissement du rapport soit conforme aux prescriptions de l'autorité de surveillance, les précisions de l'OFSP ont également été prises en considération, en sus des Swiss GAAP RPC.

8. Modifications de la présentation et de l'évaluation des comptes annuels

Aucune modification n'a été apportée.

9. Transactions exceptionnelles

Aucune transaction exceptionnelle n'a été effectuée en 2022.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Explications sur le bilan

Montants en CHF 1'000

1. Placements de capitaux

	31.12.2022	31.12.2021
Liquidités	58'827	99'641
Obligations	975'126	1'242'890
Actions	234'110	236'638
Placements immobiliers indirects	57'299	68'661
Actifs résultant de plans de prévoyance	8'578	8'578
Total des placements de capitaux	1'333'940	1'656'408

2. Créances

	31.12.2022	31.12.2021
À l'égard des preneurs et preneuses d'assurance	104'422	96'158
À l'égard des compagnies d'assurance	0	0
À l'égard des agent-es et intermédiaires d'assurance	50	37
À l'égard des entités liées	8	39
Autres créances ¹	27'402	41'711
Ajustements de valeur	- 19'763	- 18'935
Total des créances	112'119	119'010

¹ Dont créances envers la Confédération de kCHF 6'315 en 2022 et de kCHF 18'521 en 2021 pour les frais de tests dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Explications sur le bilan

Montants en CHF 1'000

3. Provisions techniques

	01.01.2021	Constitution	Affectation	Dissolution	31.12.2021
Provisions pour prestations LAMal	402'331	304'072	- 307'001	0	399'402
Provisions pour prestations Principauté du Liechtenstein (FL)	43'674	40'606	- 31'313	0	52'967
Total des provisions pour prestations	446'005	344'678	- 338'314	0	452'369
Provisions pour participation future des assurés FL aux excédents	1'000	0	0	0	1'000
Provisions de vieillissement LAMal	2'900	0	0	- 2'900	0
Provisions de vieillissement Principauté du Liechtenstein (FL)	0	27'300	0	0	27'300
Provisions pour la compensation des primes selon les art. 17 et 18 LSAMal	73'000	18'921	- 91'921	0	0
Total des provisions techniques	522'905	390'899	- 430'235	- 2'900	480'669
	01.01.2022	Constitution	Affectation	Dissolution	31.12.2022
Provisions pour prestations LAMal	399'402	278'007	- 300'653	0	376'756
Provisions pour prestations Principauté du Liechtenstein (FL)	52'967	38'559	- 35'063	0	56'463
Total des provisions pour prestations	452'369	316'566	- 335'716	0	433'219
Provisions pour participation future des assurés FL aux excédents	1'000	326	- 426	0	900
Provisions de vieillissement LAMal	0	0	0	0	0
Provisions de vieillissement Principauté du Liechtenstein (FL)	27'300	2'039	0	0	29'339
Provisions pour la compensation des primes selon les art. 17 et 18 LSAMal	0	0	0	0	0
Total des provisions techniques	480'669	318'931	- 336'142	0	463'458

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Explications sur le bilan

Montants en CHF 1'000

4. Provisions non techniques

	01.01.2021	Constitution	Affectation	Dissolution	31.12.2021	Dont à court terme
Provisions pour le versement volontaire de réserves selon l'art. 26 OSAMal	28'200	73'000	- 27'280	- 920	73'000	73'000
Provisions pour le versement volontaire de réserves FL	4'900	0	- 4'844	- 56	0	0
Total des provisions non techniques	33'100	73'000	- 32'124	- 976	73'000	73'000
	01.01.2022	Constitution	Affectation	Dissolution	31.12.2022	Dont à court terme
Provisions pour le versement volontaire de réserves selon l'art. 26 OSAMal ¹	73'000	0	- 72'634	0	366	366
Provisions pour le versement volontaire de réserves FL	0	0	0	0	0	0
Total des provisions non techniques	73'000	0	- 72'634	0	366	366

¹ Les provisions résiduelles au 31.12.2022 dans le cadre du versement volontaire de réserves sont utilisées en 2023 pour les versements rétroactifs aux assurés concernés (2022).

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Explications sur le bilan

Montants en CHF 1'000

5. Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

	01.01.2021	Constitution	Affectation	Dissolution	31.12.2021
Valeur cible	17 %	-	-	-	17 %
Taux de provisionnement au jour du bilan	17 %	-	-	-	17 %
Total des placements de capitaux ¹	1'892'255	-	-	-	1'775'122
Provisions nécessaires	321'683	-	-	-	301'771
Total des provisions comptabilisées	321'683	0	0	- 19'912	301'771
	01.01.2022	Constitution	Affectation	Dissolution	31.12.2022
Valeur cible	17 %	-	-	-	17 %
Taux de provisionnement au jour du bilan	17 %	-	-	-	11 %
Total des placements de capitaux ¹	1'775'122	-	-	-	1'464'590
Provisions nécessaires	301'771	-	-	-	161'105
Total des provisions comptabilisées	301'771	0	0	- 140'666	161'105

¹ Outre les placements de capitaux, ce poste comprend également les liquidités et les intérêts courus.

6. Dettes

	31.12.2022	31.12.2021
À l'égard des preneurs et preneuses d'assurance	193'759	208'128
À l'égard des prestataires de services	7'805	20'678
À l'égard des compagnies d'assurance	0	0
À l'égard des agent-es et intermédiaires d'assurance	0	29
À l'égard des entités liées	16'198	10'095
Autres dettes	4'781	44'894
Total des dettes	222'543	283'824

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Explications sur le compte de résultat

Montants en CHF 1'000

7. Primes acquises

	2022	2021
Primes brutes	2'268'317	2'293'442
./. Déductions sur produits	- 4'406	3'373
./. Primes cédées à d'autres assureurs	- 183	- 182
+ Contributions du secteur public	27'901	27'764
./. Autres parts de prime	- 3'159	- 3'169
Total des primes acquises	2'288'470	2'321'228

8. Charges de prestations

	2022	2021
Prestations brutes	2'699'149	2'695'369
Participations aux coûts	- 343'580	- 334'813
Total des prestations d'assurance payées	2'355'569	2'360'556

9. Frais d'exploitation

	2022	2021
Total des frais de personnel	85'337	89'351
Frais de location	6'966	7'477
Entretien, réparation, remplacement, leasing	25	351
Frais informatiques	11'971	10'511
Assurances	56	62
Cotisations à des associations	3'162	2'385
Frais administratifs	8'084	7'456
Publicité	6'544	6'106
Commissions à des tiers	765	1'083
Indemnités pour frais administratifs	- 577	- 688
Amortissements	0	0
Total des autres frais d'exploitation	36'996	34'743
Total des frais d'exploitation	122'333	124'094

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Explications sur le compte de résultat

Montants en CHF 1'000

10. Résultat des placements de capitaux

A. Par catégories de placement

	Produits		Charges		Résultat	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Liquidités	144	40	- 256	- 310	- 112	- 270
Obligations	10'386	15'019	- 117'707	- 18'242	- 107'321	- 3'223
Actions	8'854	58'144	- 49'323	- 9'011	- 40'469	49'133
Placements immobiliers indirects	1'785	5'243	- 11'296	0	- 9'511	5'243
Devises étrangères	444	552	- 978	- 4'526	- 534	- 3'974
Réserves de cotisations d'employeur	0	85	0	0	0	85
Total	21'613	79'083	- 179'560	- 32'089	- 157'947	46'994

B. Par types de produits et de charges

	2022	2021
Produits directs	14'153	13'933
Bénéfices réalisés sur cours	7'460	46'057
Bénéfices non réalisés sur cours	0	19'093
Total des produits des placements	21'613	79'083
Pertes réalisées sur cours	- 5'989	- 7'739
Pertes non réalisées sur cours	- 173'117	- 23'790
Charges d'administration des placements	- 454	- 560
Total des charges des placements de capitaux	- 179'560	- 32'089
Total	- 157'947	46'994

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Compte de résultat sectoriel

Montants en CHF 1'000

	Assurances LAMal		Assurances FL	
	2022	2021	2022	2021
Primes acquises	2'106'187	2'139'076	182'283	182'152
Charges de prestations	- 2'186'243	- 2'201'178	- 169'326	- 159'378
Variation des provisions techniques	22'646	78'829	- 5'435	- 36'593
Variation des provisions non techniques	72'634	- 44'800	0	4'900
Compensation de risques entre assureurs	182'964	125'673	4'588	3'221
Participation des assuré·es aux excédents	0	0	- 426	- 453
Frais d'exploitation	- 104'426	- 106'758	- 17'907	- 17'336
dont commissions versées aux intermédiaires	- 354	- 161	- 410	- 922
dont publicité	- 5'597	- 5'299	- 948	- 807
Autres produits d'exploitation	894	1'558	2	0
Autres charges d'exploitation	- 190	- 256	- 28	- 34
Versement au titre de la compensation des primes (art. 17 et 18 LSAMal)	0	- 91'921	0	0
Versement volontaire de réserves (art. 26 OSAMal)	- 72'634	- 27'280	0	- 4'844
Résultat des placements de capitaux	- 15'061	59'144	- 2'220	7'762
- produits des placements de capitaux	18'836	69'909	2'777	9'174
- charges des placements de capitaux	- 156'487	- 28'367	- 23'073	- 3'722
- variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	122'590	17'602	18'076	2'310
Total du résultat d'exploitation	6'771	- 67'913	- 8'469	- 20'603
Résultat hors exploitation	0	0	0	0
Résultat exceptionnel	- 98	0	- 8	0
Résultat avant impôts sur les bénéfices	6'673	- 67'913	- 8'477	- 20'603
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
Résultat	6'673	- 67'913	- 8'477	- 20'603

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Compte de résultat sectoriel

Montants en CHF 1'000

	Total	
	2022	2021
Primes acquises	2'288'470	2'321'228
Charges de prestations	- 2'355'569	- 2'360'556
Variation des provisions techniques	17'211	42'236
Variation des provisions non techniques	72'634	- 39'900
Compensation de risques entre assureurs	187'552	128'894
Participation des assurés-es aux excédents	- 426	- 453
Frais d'exploitation	- 122'333	- 124'094
dont commissions versées aux intermédiaires	- 764	- 1'083
dont publicité	- 6'545	- 6'106
Autres produits d'exploitation	896	1'558
Autres charges d'exploitation	- 218	- 290
Versement au titre de la compensation des primes (art. 17 et 18 LSAMal)	0	- 91'921
Versement volontaire de réserves (art. 26 OSAMal)	- 72'634	- 32'124
Résultat des placements de capitaux	- 17'281	66'906
- produits des placements de capitaux	21'613	79'083
- charges des placements de capitaux	- 179'560	- 32'089
- variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	140'666	19'912
Total du résultat d'exploitation	- 1'698	- 88'516
Résultat hors exploitation	0	0
Résultat exceptionnel	- 106	0
Résultat avant impôts sur les bénéfices	- 1'804	- 88'516
Impôts sur les bénéfices	0	0
Résultat	- 1'804	- 88'516

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Autres indications

Montants en CHF 1'000

Institutions de prévoyance

Avantages économiques/ engagements économiques et charges de prévoyance	Excédent de cou- verture/ décou- vert ¹	Part économique de l'organisation		Variation par rapport à l'année précédente/ avec inci- dence sur le compte de résultat	Cotisations limitées à la période	Charges de prévoyance dans les frais de personnel	
		31.12.2022	31.12.2021			2022	2022
Caisse de pension de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA (sans excédent de couverture/découvert)	0	0	0	0	10'835	10'835	11'027
Total des charges de prévoyance	0	0	0	0	10'835	10'835	11'027

¹ Le jour de référence pour les données sur les excédents de couverture/découvert est le 31.12.2021 (dernière clôture d'exercice disponible et révisée de l'institution de prévoyance).

Réserves de cotisations d'employeur	Valeur nominale	Renoncia- tion à l'utili- sation au	Bilan	Constitution pour	Bilan	Résultat découlant de réserves de cotisations d'employeur dans les frais de personnel	
						31.12.2022	31.12.2021
Caisse de pension de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA	8'578	0	8'578	0	8'578	0	0
Total des réserves de cotisations d'employeur	8'578	0	8'578	0	8'578	0	0

Le produit de l'intérêt des réserves de cotisations d'employeur est porté comme produit des placements de capitaux. Aucun produit de l'intérêt n'a été généré en 2022.

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Sûretés en faveur de tiers

	31.12.2022	31.12.2021
Débit de la fortune liée LAMal	376'756	399'403

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Autres indications

Responsabilité solidaire

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA fait partie du groupe d'imposition TVA du groupe CONCORDIA et répond solidairement pour les engagements en matière de TVA de ce dernier à l'égard des autorités fiscales.

Données sur la conduite d'une évaluation des risques

Le Conseil d'administration a mis en place un processus de gestion des risques à l'aide duquel il identifie et évalue les risques de manière périodique et systématique. Les risques existentiels identifiés sont résumés dans un portefeuille de risques et évalués selon la probabilité de leur survenance et l'ampleur potentielle de leurs dommages. Chacun de ces risques est assigné à un ou une membre du Comité directeur qui en est désigné-e responsable. Au moins une fois par an, le Conseil d'administration reçoit un rapport du Comité directeur portant sur l'évolution des risques existentiels et les mesures adoptées. De plus, le Conseil d'administration a instauré un système de contrôle interne efficace, afin de garantir la conformité des comptes annuels avec les règles applicables en matière de présentation des comptes et la régularité des rapports d'entreprises.

Transactions avec des personnes et sociétés liées

La Fondation Konkordia (Stiftung Kranken- und Unfallkasse Konkordia) a effectué un paiement de kCHF 125 à CONCORDIA dans le cadre du versement volontaire de réserves aux assuré-es (dont le total redistribué par CONCORDIA s'est élevé à kCHF 72'634). Cette somme a été utilisée pour éviter toute demande en restitution aux assuré-es dont le contrat d'assurance a été résilié a posteriori.

Remboursement par la Confédération des frais de tests dans le cadre du Covid-19 selon l'art. 26 de l'ordonnance 3 Covid-19

Au 31 décembre 2022, CONCORDIA a facturé à la Confédération, pour l'exercice 2022, un montant de kCHF 67'650 pour les tests effectués dans le cadre de la pandémie de Covid-19. Des créances de kCHF 6'315 envers la Confédération sont encore dues dans ce contexte au 31 décembre 2022 (cf. chiffre 2).

Affectation du résultat du bilan

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

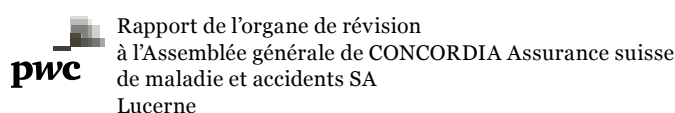
Montants en CHF 1'000

	2022	2021
Report des exercices précédents	0	0
Résultat du bilan de l'exercice annuel	- 1'804	- 88'516
Total du résultat du bilan disponible	- 1'804	- 88'516
Affectation/prélèvement de réserves découlant de lois spéciales selon la LAMal	6'673	- 67'913
Affectation/prélèvement de réserves découlant de lois spéciales selon la LAMal Principauté du Liechtenstein	- 8'477	- 20'603
Report sur le nouvel exercice	0	0
Total	- 1'804	- 88'516

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Rapport de l'organe de révision

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA



Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 22 à 39) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes annuels. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à la compensation de la perte résultant du bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Martin Schwörer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Michel Weidmann
Expert-réviseur agréé

Lucerne, le 24 mars 2023

Bilan

CONCORDIA Assurances SA

Montants en CHF 1'000

	Chiffre	31.12.2022	31.12.2021
Actif			
Placements de capitaux hors assurance-vie liée à des participations			
Immeubles de placement		12'311	12'552
Titres à revenu fixe		693'354	691'280
Actions		95'646	62'441
Participations		338	338
Autres placements de capitaux	1	287'646	260'957
Placements de capitaux hors assurance-vie liée à des participations		1'089'295	1'027'568
Placements de capitaux provenant de l'assurance-vie liée à des participations	2	18'039	16'666
Liquidités		70'222	128'685
Part des réassureurs dans les provisions techniques		1'441	1'209
Immobilisations corporelles	3	35'767	36'383
Immobilisations incorporelles	4	1'783	794
Créances nées d'opérations d'assurance	5	4'416	2'823
Autres créances	6	23'222	16'951
Comptes actifs de régularisation		9'172	6'872
Total de l'actif		1'253'357	1'237'951
Passif			
Capitaux étrangers			
Provisions techniques	7	512'306	477'257
Provisions techniques de l'assurance-vie liée à des participations		18'459	16'986
Provisions non techniques	8	66'500	96'800
Dettes nées d'opérations d'assurance	9	63'247	65'842
Autres passifs	10	3'023	4'579
Comptes passifs de régularisation		15'320	8'716
Total des capitaux étrangers		678'855	670'180
Fonds propres			
Capital-actions		20'000	20'000
Réserves légales issues du capital		500	500
Réserves légales issues du bénéfice		10'000	10'000
Réserves facultatives issues du bénéfice		537'271	493'668
Bénéfice		6'731	43'603
Total des fonds propres		574'502	567'771
Total du passif		1'253'357	1'237'951

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Compte de résultat

CONCORDIA Assurances SA

Montants en CHF 1'000

	Chiffre	2022	2021
Primes brutes		560'004	558'034
Primes brutes cédées aux réassureurs		- 5'587	- 6'227
Primes pour propre compte		554'417	551'807
Variations des reports de primes		- 8	- 25
Primes acquises pour propre compte		554'409	551'782
Autres produits de l'activité d'assurance		218	102
Total des produits de l'activité technique d'assurance		554'627	551'884
Charges des sinistres: montants payés bruts		- 367'080	- 369'510
Charges des sinistres: montants payés, part des réassureurs		3'278	3'433
Variations des provisions techniques	11	- 35'040	- 44'067
Variations des provisions techniques: part des réassureurs		232	- 240
Variations des provisions techniques de l'assurance-vie liée à des participations		- 1'473	- 3'780
Charges des sinistres pour propre compte		- 400'083	- 414'164
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte	12	- 106'921	- 106'470
Autres charges techniques pour propre compte		- 2'056	- 4'356
Total des charges de l'activité technique		- 509'060	- 524'990
Variation des provisions non techniques	8	30'300	- 3'300
Produits des placements de capitaux	13	16'376	26'393
Charges financières et frais de gestion des placements	14	- 80'123	- 7'781
Résultat des placements de capitaux		- 63'747	18'612
Plus-values nettes et produits financiers nets des placements de l'assurance-vie liée à des participations		- 2'546	1'176
Autres produits financiers		74	2'765
Autres charges financières ¹		- 1'925	- 1'533
Produit extraordinaire		- 255	0
Bénéfice/perte avant impôt		7'468	44'614
Impôts directs		- 737	- 1'011
Bénéfice/perte		6'731	43'603

¹ Y compris amortissements sur immeubles d'exploitation de kCHF 867 en 2022 et de kCHF 867 en 2021

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Tableau de flux de trésorerie

CONCORDIA Assurances SA

Montants en CHF 1'000

Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	Chiffre	2022	2021
Résultat		6'731	43'603
Amortissements/révaluations			
– des placements de capitaux		71'809	1'374
– des placements de capitaux provenant de l'assurance-vie liée à des participations		2'525	– 1'188
– des immobilisations corporelles	3	2'893	2'870
– des immobilisations incorporelles	4	583	149
Augmentation/diminution			
– des provisions techniques issues de la réassurance		– 232	240
– des provisions techniques	7	35'049	44'092
– des provisions techniques de l'assurance-vie liée à des participations		1'473	3'779
– des provisions non techniques		– 30'300	3'300
Bénéfice/perte provenant de réalisations			
– des immobilisations corporelles		268	– 10
– des immobilisations incorporelles		0	0
Augmentation/diminution			
– des comptes actifs de régularisation		– 2'300	– 2'834
– des créances		– 7'864	3'793
– des comptes passifs de régularisation		6'604	– 3'311
– des dettes		– 4'151	– 6'442
Entrée/sortie de liquidités provenant de l'activité d'exploitation		83'088	89'415
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement			
– variations des placements de capitaux		– 133'535	– 20'335
– variations des placements de capitaux provenant de l'assurance-vie liée à des participations		– 3'898	– 2'465
– variations des immobilisations corporelles		– 2'546	– 3'615
– variations des immobilisations incorporelles		– 1'572	– 723
Entrée/sortie de liquidités provenant de l'activité d'investissement		– 141'551	– 27'138
Flux financiers provenant de l'activité de financement			
Paiements de dividendes		0	– 5'000
Entrée/sortie de liquidités provenant de l'activité de financement		0	– 5'000
Variation des liquidités		– 58'463	57'277
Liquidités au début de la période de rapport		128'685	71'408
Variation des liquidités selon le tableau de flux de trésorerie		– 58'463	57'277
Liquidités à la fin de la période de rapport		70'222	128'685

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Tableau des fonds propres

CONCORDIA Assurances SA

Montants en CHF 1'000

	Capital- actions	Réserves légales issues du capital	Réserves légales issues du bénéfice	Réserves facultatives issues du bénéfice	Bénéfice/ perte	Fonds propres
État au 31.12.2021	20'000	500	10'000	493'668	43'603	567'771
Attribution aux réserves légales issues du bénéfice	0	0	0	0	0	0
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	0	0	0	43'603	- 43'603	0
Distribution de dividendes	0	0	0	0	0	0
Résultat annuel de la période de rapport	0	0	0	0	6'731	6'731
État au 31.12.2022	20'000	500	10'000	537'271	6'731	574'502

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance SA

Principes d'évaluation

1. Principes de la présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le code suisse des obligations et les prescriptions de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (ordonnance de la FINMA sur la surveillance des assurances, OS-FINMA).

2. Date du bilan

Les comptes annuels sont clôturés au 31 décembre.

3. Principes d'évaluation

L'évaluation s'effectue selon des critères uniformes. Le principe qui s'applique est celui de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes.

3.1 Devises étrangères

Les dépenses et les produits en devise étrangère sont estimés aux cours de la date de transaction ou aux cours moyens. Les postes du bilan énoncés en devise étrangère sont convertis aux cours ci-dessous, en vigueur le jour du bilan:

1 EUR en CHF	0.99
1 USD en CHF	0.93
100 NOK en CHF	9.39

3.2 Placements de capitaux

Les placements de capitaux incluent les immeubles de rendement, les actions, les obligations, les placements collectifs de capitaux, les placements alternatifs et les participations. Les placements de capitaux sont enregistrés au bilan au maximum à leur valeur d'acquisition ou à une valeur du marché inférieure. Les intérêts courus sont délimités et affectés à la période concernée et saisis dans les comptes actifs de régularisation. Les ajustements de valeur tiennent compte des risques individuels. La comptabilité des titres est tenue d'après le principe de la date de règlement.

3.3 Placements de capitaux provenant de l'assurance-vie liée à des participations

Les placements de capitaux pour les produits d'assurance-vie liée à des fonds de placement sont portés au bilan sous ce poste. L'évaluation de ces placements s'effectue selon la valeur liquidative (*net asset value*, NAV).

3.4 Liquidités

Les liquidités comprennent l'encaisse, les avoirs postaux et bancaires, les liquidités pour placements ainsi que les fonds en dépôt et à vue d'une durée initiale maximale de 90 jours qui sont gérés pour les besoins des affaires opérationnelles d'assurance. Les liquidités sont estimées aux valeurs nominales en tenant compte des cours actuels des devises étrangères.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance SA

Principes d'évaluation

3.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur les frais d'acquisition en fonction de leur durée d'utilisation. La durée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles a été déterminée comme suit:

Biens meubles/véhicules	5 à 8 ans
Matériel et réseaux informatiques	3 à 10 ans
Bâtiments	20 à 50 ans
Terrains	pas d'amortissement

Les indices de maintien de la valeur sont contrôlés chaque année. Au besoin, des amortissements supplémentaires sont entrepris à la charge du résultat de la période.

3.6 Immobilisations incorporelles

Cette catégorie de placements comprend les immobilisations incorporelles acquises telles que les logiciels, les droits d'utilisation et la survaleur (*goodwill*), qui engendrent un profit mesurable sur plusieurs années. L'amortissement s'effectue de manière linéaire à la valeur d'acquisition et généralement sur une période de deux à cinq ans. Les immobilisations incorporelles acquises en propre et les prestations propres ne sont pas portées à l'actif. Les indices de maintien de la valeur sont contrôlés chaque année et des amortissements supplémentaires non planifiés sont au besoin entrepris à la charge du résultat de la période.

3.7 Créances

Ces postes sont estimés aux valeurs nominales. Le ducroire est fixé sur la base de la structure des échéances et de la probabilité historique de défaillance. Pour les risques liés aux créances spécifiquement connus, des ajustements individuels de valeur sont entrepris.

3.8 Provisions techniques

Reports de primes: ce poste comprend les produits de primes qui concernent une période s'étalant après la date du bilan.
Provisions pour sinistres en cours: ces provisions correspondent à une estimation des paiements de sinistres non escomptés échéant à l'avenir. Les provisions pour sinistres comprennent les provisions pour les sinistres déclarés et celles pour les sinistres survenus mais non encore déclarés ainsi que les frais de traitement des sinistres correspondants. L'estimation, effectuée selon des principes actuariels reconnus, est conforme aux prescriptions juridiques de l'autorité de surveillance.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance SA

Principes d'évaluation

Autres provisions techniques: ce poste inclut les provisions pour vieillissement, pour antisélection et pour fluctuation pour les affaires d'assurance-maladie complémentaire selon la LCA. Les provisions pour vieillissement et pour antisélection servent au financement des redistributions et solidarités voulues entre les différentes catégories d'assuré-es. Les provisions techniques pour fluctuation visent à atténuer partiellement ou totalement les fluctuations dans les charges de sinistres ainsi que les risques des provisions pour sinistres et pour vieillissement. Figurent également à ce poste les provisions pour fluctuation dans les assurances-vie. Les calculs reposent sur des modèles actuariels qui ont été approuvés par la FINMA dans le cadre du plan d'exploitation.

Réserves mathématiques: ce poste comprend les réserves mathématiques pour les produits d'assurance-vie non liés à des participations.

Provisions pour parts d'excédents contractuels: CONCORDIA constitue un fonds d'excédents pour l'assurance-vie mixte CONVENIA et répartit les parts de participation aux excédents entre les preneurs et preneuses d'assurance, participation qu'elle rémunère. Ces opérations nécessitent des résultats techniques et financiers favorables.

3.9 Provisions techniques de l'assurance-vie liée à des participations

Ce poste se compose des réserves mathématiques et des provisions pour fluctuation dans le cadre de l'assurance-vie liée à des participations.

3.10 Provisions non techniques

Provisions financières: ces provisions doivent permettre de tenir compte des fluctuations de valeur des placements de capitaux. Le Conseil d'administration a fixé la valeur cible des provisions à 17 % des valeurs de marché des placements de capitaux. Cette valeur a été déterminée selon une méthode d'économie financière (principe de la valeur à risque, *value at risk*) et repose sur un niveau de sécurité de 99.0 % et une période d'observation de deux ans. La constitution et le recours à ces provisions s'effectuent en fonction du résultat général et du résultat des placements de capitaux de l'exercice annuel concerné ainsi que du montant des provisions existantes.

Autres provisions: ce poste comprend toutes les autres provisions non techniques pour autant que la sortie de capitaux qui en résulte soit attendue au cours de l'année suivante. Il est évalué le jour du bilan sur la base des sorties de capitaux probables.

3.11 Dettes nées d'opérations d'assurance et autres passifs

Ces postes renferment, outre les primes payées par anticipation qui concernent l'année suivante, les dettes découlant de prestations d'assurance décomptées et de dettes à l'égard des fournisseurs et fournisseuses. L'évaluation se fait aux valeurs nominales.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance SA

Principes d'évaluation

4. Impôts

Tous les impôts courants sur les bénéfices et sur les capitaux sont calculés sur la base du taux d'impôt effectif et sont inscrits au passif du bilan (dettes fiscales). Les actifs d'impôts différés ne sont pas portés à l'actif.

5. Événements survenus après la date du bilan

Par décision du 24 mars 2023, le Conseil d'administration de CONCORDIA Assurances SA a approuvé les comptes annuels. Ces derniers prennent en considération l'ensemble des événements connus à cette date dont les éléments déclencheurs sont intervenus avant la date du bilan. Aucun événement susceptible d'avoir une influence déterminante sur l'état du patrimoine, des finances et des résultats de l'année écoulée n'est par ailleurs survenu.

6. Transactions exceptionnelles

Aucune transaction exceptionnelle n'a été effectuée en 2022.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurances SA

Explications sur le bilan

Montants en CHF 1'000

1. Autres placements de capitaux

	31.12.2022	31.12.2021
Placements de capitaux alternatifs	22'512	26'677
Placements collectifs de capitaux	265'134	234'280
Total des autres placements de capitaux	287'646	260'957

2. Placements de capitaux provenant de l'assurance-vie liée à des participations

	31.12.2022	31.12.2021
Fonds de placement mixtes	18'039	16'666

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurances SA

Explications sur le bilan

Montants en CHF 1'000

3. Immobilisations corporelles

	Immeubles d'exploita- tion	Meubles et équipe- ments	Matériel informa- tique	Autres immobili- sations corporelles	Immobili- sations en acquisition/ immeubles en cons- truction	Total
Valeurs d'acquisition au 01.01.2022	64'381	21'363	9'362	332	667	96'105
Restructuration	0	0	0	0	0	0
Entrées	0	0	2'740	100	8'598	11'438
Sorties	0	- 5'722	- 1'980	- 50	- 8'879	- 16'631
État au 31.12.2022	64'381	15'641	10'122	382	386	90'912
Amortissements cumulés au 01.01.2022	32'630	20'731	6'133	228	0	59'722
Restructuration	0	0	0	0	0	0
Amortissements selon la planification	867	323	1'617	86	0	2'893
Amortissements sans planification	0	0	0	0	0	0
Sorties	0	- 5'722	- 1'698	- 50	0	- 7'470
État au 31.12.2022	33'497	15'332	6'052	264	0	55'145
Valeur comptable nette au 31.12.2022	30'884	309	4'070	118	386	35'767

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurances SA

Explications sur le bilan

Montants en CHF 1'000

4. Immobilisations incorporelles

	Logiciels	Autres immo- bilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en acquisition	Total
Valeurs d'acquisition au 01.01.2022	21'158	0	644	21'802
Restructuration	0	0	0	0
Entrées	867	0	1'179	2'046
Sorties	- 513	0	- 474	- 987
État au 31.12.2022	21'512	0	1'349	22'861
Amortissements cumulés au 01.01.2022	21'008	0	0	21'008
Restructuration	0	0	0	0
Amortissements selon la planification	583	0	0	583
Amortissements sans planification	- 513	0	0	- 513
Sorties	0	0	0	0
État au 31.12.2022	21'078	0	0	21'078
Valeur comptable nette au 31.12.2022	434	0	1'349	1'783

5. Créances nées d'opérations d'assurance

	31.12.2022	31.12.2021
À l'égard des preneurs et preneuses d'assurance	3'964	2'749
À l'égard des agent·es et intermédiaires	452	73
À l'égard des compagnies d'assurance	0	1
Total des créances nées d'opérations d'assurance	4'416	2'823

6. Autres créances

	31.12.2022	31.12.2021
Autres créances ¹	22'142	16'015
Créances nées des activités de placement	1'073	918
Créances fiscales	7	18
Total des autres créances	23'222	16'951

¹ Dont créances envers des sociétés liées de kCHF 16'609 en 2022 et kCHF 10'033 en 2021

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurances SA

Explications sur le bilan

Montants en CHF 1'000

7. Provisions techniques

	31.12.2022	31.12.2021
Reports de primes	328	320
Provisions pour sinistres en cours ¹	119'042	122'514
Autres provisions techniques	366'716	331'638
Réserves mathématiques	25'310	21'867
Provisions pour parts d'excédents contractuels	227	18
Provisions pour fonds d'excédents	683	900
Total des provisions techniques	512'306	477'257

¹ Dont part des réassureurs (figure à l'actif du bilan) de kCHF 1'441 en 2022 et kCHF 1'209 en 2021

8. Provisions non techniques

	31.12.2022	31.12.2021
Provisions financières	66'500	96'800
Autres provisions	0	0
Total des provisions non techniques	66'500	96'800

9. Dettes nées d'opérations d'assurance

	31.12.2022	31.12.2021
Dettes à l'égard des preneurs et preneuses d'assurance	1'692	3'006
Avances de prime des preneurs et preneuses d'assurance	61'045	62'354
Dettes à l'égard des agent·es et des intermédiaires	0	252
Dettes à l'égard des entreprises d'assurance et de réassurance	510	230
Total des dettes nées d'opérations d'assurance	63'247	65'842

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurances SA

Explications sur le bilan et le compte de résultat

Montants en CHF 1'000

10. Autres passifs

	31.12.2022	31.12.2021
Autres dettes ¹	2'884	4'367
Dettes nées d'activités de placement	0	0
Dettes fiscales	139	212
Total des autres passifs	3'023	4'579

¹ Dettes envers des sociétés liées de kCHF 430 en 2022 et kCHF 265 en 2021

11. Variations des provisions techniques

	2022	2021
Variations des provisions pour sinistres en cours	3'473	- 5'525
Variations des autres provisions techniques	- 35'079	- 35'365
Variations des réserves mathématiques	- 3'442	- 2'280
Variations des provisions pour parts d'excédents contractuels	- 209	3
Variations des provisions pour fonds d'excédents	217	- 900
Total des variations des provisions techniques	-35'040	-44'067

12. Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte

	2022	2021
Charges de personnel	74'354	73'769
Autres charges	29'958	30'549
Amortissements	2'609	2'152
Total des frais d'acquisition et de gestion pour propre compte	106'921	106'470

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurances SA

Explications sur le compte de résultat

Montants en CHF 1'000

13. Produits des placements

	Produits		Plus-values non réalisées		Plus-values réalisées		Total des produits des placements	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Biens immobiliers	2'891	1'045	0	0	0	0	2'891	1'045
Participations	56	51	0	0	0	0	56	51
Titres à revenu fixe	3'962	4'541	0	1'655	513	574	4'475	6'770
Actions	3'058	2'189	2'186	231	642	6'676	5'886	9'096
Autres placements de capitaux	3'025	2'075	0	0	43	7'356	3'068	9'431
Total des placements de capitaux	12'992	9'901	2'186	1'886	1'198	14'606	16'376	26'393

14. Charges financières et frais de gestion des placements

	Charges d'administration des placements		Moins-values non réalisées et provisions pour dépréciation		Moins-values réalisées		Total des charges financières et frais de gestion des placements	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Biens immobiliers	-	-	-241	-296	0	0	-241	-296
Participations	-	-	0	0	0	0	0	0
Titres à revenu fixe	-	-	-52'821	-2'047	-927	-685	-53'748	-2'732
Actions	-	-	-2'416	0	0	-673	-2'416	-673
Autres placements de capitaux	-	-	-18'517	-917	-4'648	-2'693	-23'165	-3'610
Total des placements de capitaux	-553	-470	-73'995	-3'260	-5'575	-4'051	-80'123	-7'781

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurances SA

Autres indications

Montants en CHF 1'000

Nom, forme juridique, siège

CONCORDIA Assurances SA, selon le droit suisse des sociétés anonymes, avec siège à Lucerne

Nombre de collaborateurs et collaboratrices en moyenne annuelle

	31.12.2022	31.12.2021
Nombre de collaborateurs et collaboratrices (équivalents plein temps)	1'132	1'166

L'ensemble des collaborateurs et collaboratrices est employé aussi bien auprès de CONCORDIA Assurances SA qu'auprès de CONCORDIA Assurance de maladie et accidents SA.

Valeur résiduelle des dettes découlant de crédits-bails dont l'échéance est supérieure à douze mois

	31.12.2022	31.12.2021
Dettes découlant de crédits-bails	52	69

Dettes à l'égard des institutions de prévoyance

	31.12.2022	31.12.2021
Caisse de pension de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA	0	0
AXA Fondation de prévoyance professionnelle, Principauté du Liechtenstein	147	0
Total des dettes à l'égard des institutions de prévoyance	147	0

Sûretés en faveur de tiers

Actifs liés pour la garantie

	31.12.2022	31.12.2021
Débit de la fortune liée	597'477	562'395

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurances SA

Autres indications

Montants en CHF 1'000

Responsabilité solidaire

CONCORDIA Assurances SA fait partie du groupe d'imposition TVA du groupe CONCORDIA et répond solidairement pour les engagements en matière de TVA de ce dernier à l'égard des autorités fiscales.

Honoraires versés à l'organe de révision

	31.12.2022	31.12.2021
Révision	282	145
Prestations de service	28	0
Total des honoraires versés à l'organe de révision	310	145

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Il n'existe pas d'autres faits devant être présentés conformément à l'art. 959c du code des obligations.

Données sur la conduite d'une évaluation des risques

Le Conseil d'administration a mis en place un processus de gestion des risques à l'aide duquel il identifie et évalue les risques de manière périodique et systématique. Les risques existentiels identifiés sont résumés dans un portefeuille de risques et évalués selon la probabilité de leur survenance et l'ampleur potentielle de leurs dommages. Chacun de ces risques est assigné à un ou une membre du Comité directeur qui en est désigné-e responsable. Au moins une fois par an, le Conseil d'administration reçoit un rapport du Comité directeur portant sur l'évolution des risques existentiels et les mesures adoptées. De plus, le Conseil d'administration a instauré un système de contrôle interne efficace, afin de garantir la conformité des comptes annuels avec les règles applicables en matière de présentation des comptes et la régularité des rapports d'entreprises.

Transactions avec des personnes et sociétés liées

Aucune transaction d'importance n'a été effectuée avec des personnes liées durant la période de rapport. Les créances et dettes à l'égard des détenteurs et détentrices de participations et des sociétés liées sont décrites plus en détail aux chiffres 6 et 10.

Affectation du résultat du bilan

CONCORDIA Assurances SA


Montants en CHF 1'000

	2022	2021
Report des exercices précédents	0	0
Résultat du bilan de l'exercice annuel	6'731	43'603
Total du résultat du bilan disponible	6'731	43'603
Versement d'un dividende	0	0
Attribution/prélèvement de réserves facultatives issues du bénéfice	6'731	43'603
Attribution/prélèvement de réserves légales issues du bénéfice	0	0
Report sur le nouvel exercice	0	0
Total	6'731	43'603

Remarque: la présentation peut comporter de minimes écarts d'arrondi.

Rapport de l'organe de révision

CONCORDIA Assurances SA

 Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de
CONCORDIA Assurances SA
Lucerne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de CONCORDIA Versicherungen AG (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 43 à 58) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

CONCORDIA Assurances SA

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration. En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Martin Schwörer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Michel Weidmann
Expert-réviseur agréé

Lucerne, le 24 mars 2023

Éditrice:
CONCORDIA
Bundesplatz 15
6002 Lucerne

Téléphone +41 41 228 01 11
info@concordia.ch
www.concordia.ch

Rédaction: Manuel Bamert
Photographies: Janmaat GmbH

Le présent rapport de gestion est
publié en français et en allemand.

CONCORDIA
votre santé, notre priorité